



Compte-rendu du conseil d'établissement Séance du 9 avril 2013-05-10

Le **quorum** étant atteint, la séance débute à 17h15.

Présents : M. Bruno Bigi (Proviseur), M. Eric Simon (Directeur du primaire), M. Denis Casier (proviseur adjoint), M. Nicolas Chambrial (Directeur des services financiers), M. Thomas Michelon (conseiller culturel), Mme Pascale Durrieu de Madron (CPE), M. Jacques Janson (Conseiller à l'assemblée des Français de l'étranger), Mme Mélodie Guilbeault, Mme Julie Beauchemin, Mme Isabelle Solon Helal, Mme Mylene Bouzigon, Mme Isabelle Panier (Représentants des parents), M. Jean-Luc Planet, M. Fabien Hulot, M. Stéphane Trapeau, Mme Myriam Holowka, Mme Olivia Legié (Représentants des enseignants), M. Alexandre Siroit, Mlle Clémence Labasse (représentants des élèves), Mme Carla Khazzaka (représentant du personnel de soutien), M Daniel Théberge (membre du CA)

Invités : Mme Myriam Fournier-Dulac (Inspectrice éducation nationale Amérique du nord), M. Michel Portal (Directeur informatique).

PV du 26 février 2013 rédigé par M. Hulot, adoption à l'unanimité avec une modification demandée par le collège des parents.

Proposé par Mme Beauchemin et secondé par Mme Holowka.

Secrétariat de séance : Carla Khazzaka pour le collège du personnel de soutien.

Ordre du jour adopté à l'unanimité avec permutation des points 3 et 4

1) **Calendrier de fin d'année (annexe #1)** est présenté, commenté par M. Casier, et adopté à l'unanimité.
Proposé par Mme Pascale Durrieu de Madron et secondé par Mme Bouzigon.

2) **Vote annuel de la carte des emplois expatriés :**

Le Conseil approuve à l'unanimité la carte des emplois expatriés mis à la disposition du lycée Claudel pour la rentrée 2014. Il se prononce pour le maintien de 7 postes dont voici le détail : proviseur, proviseur-adjoint, directeur d'école, directeur financier, mathématiques, physique-chimie et sciences de la vie et de la terre.

Proposé par M. Hulot et secondé par Mme Beauchemin : La carte est adoptée à l'unanimité.



3) Présentation du projet d'organisation pédagogique à l'école primaire (réorganisation de l'enseignement de l'anglais) :

Propos liminaire du Proviseur : les deux projets s'inscrivent dans un cadre institutionnel (celui de l'AEFE et de la conformité aux programmes et directives du Ministère de l'Éducation Nationale français) et sous le contrôle des instances du Lycée Claudel, corporation privée de droit ontarien qui a signé une convention avec la France : ainsi c'est bien le Conseil d'Administration de la Corporation qui est responsable. Le Conseil d'Établissement dispose de compétences sur l'organisation pédagogique notamment. Mais ses décisions dès lors qu'elles ont une incidence financière ou politique n'ont qu'une valeur consultative : c'est d'ailleurs pour cela le conseil d'administration dispose d'un siège en tant que membre invité, et que l'articulation entre ces deux instances est essentielle (idem pour l'articulation entre le conseil d'école et le conseil d'établissement). Cette précision est importante.

Concernant les deux projets qui sont à l'ordre du jour, nous avons suivi un processus complet de documentation et de consultation qui devrait être à même de permettre aux élus de prendre des décisions conformément au mandat qui est le leur. Nous n'avons négligé aucune des objections qui nous ont été présentées et avons tenu compte des remarques et des souhaits exprimés pour faire évoluer nos propositions. Une politique des langues et une intégration des nouvelles technologies dans la pédagogie constituent deux axes de développement que l'équipe de direction soutient avec conviction.

Monsieur Simon, directeur du primaire, revient sur sa présentation du 26 février dernier (cf pv et annexe) et apporte des réponses aux interrogations des parents :

- Principe : mettre des cours en barrettes pour libérer des créneaux pour que les professeurs puissent faire du soutien aux élèves en d'autres classes et aussi mettre en place des cours bilingues au niveau du cycle trois (CE2, CM1, CM2).
- Réponses aux remarques des parents :
 - 1) *Q.* Faut-il que tous les élèves reçoivent le même nombre d'heure d'enseignement d'anglais quel que soit leur niveau d'anglais ? *R.* Pour l'instant oui, car la réflexion n'est pas encore suffisamment poussée sur les groupes de compétences et sur le cadre européen des langues. Le projet est à ses débuts on se laisse le temps pour mieux connaître le profil linguistique de chaque élève et bien s'approprier le cadre européen de langues. Les choses évolueront dans le futur.
 - 2) *Q.* Mieux informer les parents sur ce qui est fait en classe d'anglais ? *R.* Un curriculum vient d'être élaboré en anglais, il sera mis à disposition sur le site du lycée.
 - 3) *Q.* Pourrait-on organiser des cours d'anglais en parascolaire ? *R.* C'est déjà fait (activités proposées par l'APELC).
 - 4) *Q.* Cours d'anglais pendant les vacances ? *Q.* Pas du ressort du lycée.

M. le proviseur précise que ce projet s'inscrit dans un cadre plus large d'une politique des langues et sur le long terme (club d'allemand, mandarin en activité parascolaire,...).



Lycée Claudel



Remarques de Mme Myriam Fournier-Dulac (Inspectrice éducation nationale Amérique du nord) responsable de l'homologation pour le primaire et représentante de l'AEFE :

- Ce projet permet au Lycée de se mettre en conformité avec les attentes du Ministère de l'éducation nationale. Aide personnalisée Activité pédagogique complémentaire (soutien / politique des langues de l'AEFE).
- Il constitue un premier pas sur le travail sur les langues.
- Tous les autres établissements de la zone Amérique du Nord, y compris au Québec, ont mis en place ce genre de dispositifs.
- souhait de beaucoup de familles d'avoir plus d'anglais au lycée.
- les attendus de fin de CM2 ne peuvent être atteints avec les horaires actuels d'anglais.

Madame Fournier-Dulac apporte son soutien complet à ce projet.

Questions/réponses avec les membres du conseil :

- Des précisions concernant le Québec : bilinguisme mis en place au CiMF (Collège International Marie de France, Montréal).
- Explication de la politique des langues de l'AEFE (notamment importance de la contextualisation soulevée par un représentant des parents). Un représentant des parents demande si le projet de réorganisation de l'enseignement de l'anglais, tel que présenté, satisfait les exigences de la politique de l'AEFE, ou s'il faudrait pour ce faire augmenter encore davantage l'offre d'anglais au primaire ou ajouter une troisième langue. Madame Fournier-Dulac répond que cela dépendrait des priorités de l'établissement.
- Un sondage mené par les représentants des parents auprès des parents montre de grands écarts dans les besoins : le projet proposé ne semble concerner qu'une partie de la clientèle.
- Les parents mentionnent qu'il est dommage que pour mettre en place le projet, il soit nécessaire de "couper" ailleurs soit le poste d'enseignant de soutien. Le directeur des services financiers répond qu'il sera possible de créer le poste de soutien et le poste d'anglais si l'objectif de 980 élèves est atteint et que le Conseil d'Administration le valide.
- Les élèves à besoins spécifiques dans ce dispositif : maintien du poste de soutien important et complémentaire au dispositif - bilan du fonctionnement actuel du poste de soutien très positif.

Monsieur le Proviseur rappelle qu'il n'existait pas de poste de professeur de soutien mais qu'il avait autorisé l'an dernier à la demande du directeur du primaire la mise en place de ce dispositif (deux jours par semaine) en recourant au professeur occupant le support de professeur remplaçant. Il s'avère que ce dispositif donne satisfaction mais il est incorrect de considérer que ce poste existe déjà. Sa proposition est de confirmer le dispositif



mis en place ce qui supposera d'une part une lettre d'entente avec le syndicat local (AEFO) pour le définir et d'autre part l'aval du CA tel que mentionné par monsieur Chambrial, directeur financier.

Vote sur le projet de réorganisation pédagogique tel que présenté par M. Simon, subordonné au maintien du dispositif de soutien.

Mme Holowka propose, M. Planet la seconde. Résultat : 17 votes pour, 1 vote contre, 0 abstention.

4) Présentation du projet de la mise en place des tablettes informatiques en CM2

Remarque préalable du proviseur, M. Bruno Bigi :

- Afin de rassurer certains professeurs, il n'est pas prévu d'imposer l'utilisation systématique des tablettes à qui que ce soit. Il s'agit d'un outil pour lequel il reste encore beaucoup de travail à conduire afin de déterminer les bonnes pratiques et les usages pertinents. Même si tout laisse à penser que les nouveaux outils numériques vont avoir des répercussions sur la manière d'apprendre et qu'ils vont nécessiter un effort de formation continu, il reste que les apprentissages traditionnels conservent tout leur sens.
- Monsieur Paul Mathias, doyen de l'Inspection Générale de philosophie, était l'invité du colloque de l'Association des Ecoles Françaises d'Amérique du Nord en février dernier. Auteur de plusieurs ouvrages sur l'internet et les nouvelles technologies, il a notamment expliqué que nous vivions dans deux "écosystèmes" très différents : celui du livre et celui du numérique devenu incontournable, nous invitant à ne négliger ni l'un ni l'autre.
- Les remarques et les objections faites nous ont permis de faire évoluer le projet initial.
- Tous les enseignants ont reçu un iPad afin de pouvoir s'en saisir et se l'approprier.
- Le projet est au départ une initiative d'un enseignant qui a l'envie et les compétences.

Remarques du directeur du primaire, M. Éric Simon :

- M. Simon constate que les questions reçues de la part des parents au courant des dernières semaines étaient très pertinentes et ont permis de faire évoluer la réflexion sur le projet.
- En réponse à la question « Pourquoi en classe de CM2 ? ». On se base sur les compétences des professeurs qui ont des compétences et qui savent utiliser ces outils là. Les élèves de CM2 sont des enfants en pré adolescence, c'est un moment important pour les préparer à l'autorégulation. Pour éviter une sur-utilisation à la maison, les iPads seront laissés du lundi au vendredi en classe (dans un chariot sécurisé). En ce qui concerne « la résistance aux facteurs de distraction » le téléchargement des applications se fera uniquement par l'école. Les iPads seront initialisés en début d'année et le téléchargement bloqué pour les élèves.



- Ce mode de fonctionnement donnera un contrôle important aux enseignants sur le contenu et l'utilisation de l'appareil.

Questions-réponses :

- *Q* : Tout est bloqué, même le téléchargement pour les parents le Weekend ? *R* : Oui, les iPads seront complètement bloqués pendant toute l'année scolaire pour éviter toute dérive - tous les iPads doivent être identiques.
- *Q* : L'achat des iPads se fera par les familles ou par l'établissement ? *R* : Les familles achèteront les iPads – Le Lycée fera un achat en gros et revendra les iPads aux familles pour faire profiter de tarif préférentiel - Il y aura aussi la possibilité de paiements échelonnés sur 10 mois.
- *Q* : Est-ce que les fureteurs sont filtrés ? *R* : Oui, par le réseau du lycée
- *Q* : YouTube peut être filtré ? *R* : Oui - il y a même un YouTube "primaire"

M. le proviseur demande à Mme Fournier Dulac (Inspectrice éducation nationale Amérique du nord) de prendre la parole :

Mme Fournier Dulac met les choses en perspective en termes d'innovation pédagogique évoque la feuille de route qui a été donnée en février pour le renforcement à travers les nouvelles technologies, des domaines et des apprentissages fondamentaux. Elle précise que beaucoup d'établissements de la zone sont en cours d'équipement. Le Lycée Claudel est un établissement innovant dans ce domaine et sa démarche est d'autant plus intéressante qu'elle ne consiste pas à se lancer dans une aventure à l'aveugle et sans discernement.

Elle souligne que le projet est particulièrement nuancé et l'utilisation de l'outil est très raisonnée. Il n'y a pas abandon du livre ni de l'écriture cursive.

M. Lepeintre est un formateur "Nouvelles technologies" pour la zone Amérique du Nord.

Le projet de Claudel lui apparaît cohérent et prudent. Elle s'engage à en suivre le déroulement avec attention.

Questions-réponses :

- *Q* : Est-ce que une possible hostilité à Apple a été prise en compte ? *R* : À l'heure actuelle, c'est le meilleur produit, avec le plus d'applications (300.000 app. Pour Android, 1.000.000 pour Apple). C'est celui pour lequel nous avons l'expertise. C'est donc l'outil retenu pour le démarrage du projet. Cela pourra évoluer nous n'avons aucun label Apple ! Mais il y a une nécessité de l'unicité du produit au départ pour pouvoir avancer sans contrainte supplémentaire.
- *Q* : Quel sera la quotité horaire en classe de l'utilisation du numérique ? *R* : Régulation nécessaire - utilisation raisonnée : pas d'apriori pour le temps, mais cela sera vérifié dans les classes (visites de l'IEN) -



utilisation à bon escient selon les besoins - Il est important de distinguer les usages passif (télé le soir) et actif (en classe).

- *Q* : Quel est la formation des enseignants pour l'utilisation des outils numériques en situation d'apprentissage ? *R* : Formation universitaire en ce qui concerne M. Lepeintre. Stages de formation pour les enseignants prévus dans le plan annuel de formation. Ateliers iPad mensuels avec tous les nouveaux professeurs détenteurs d'iPad, pour les accompagner dans l'utilisation de l'outil et dans les utilisations pédagogiques.
- *Q* : Problème de l'utilisation d'applications inappropriées pendant les cours ? *R* : Tout peut être bloqué ! La liberté pédagogique de l'enseignant reste au cœur de sa pédagogie.
- *Q* : peut-on envisager une évaluation de l'expérimentation ? *R* : Oui, bien sûr : un point régulier pourrait être effectué lors des CE (avec l'appui de l'IEN).
- *Q* : les 3 classes seront-elles équipées ? *R* : Certaines appréhensions des parents / problème de statuts différents des élèves si les 3 classes ne sont pas équipées / difficulté de répartition des élèves dans les classes / ne pas oublier que l'utilisation individuelle de l'outil numérique fait partie des programmes (obtention du 1er pallier du B2i) et est obligatoire ! / dans tous les cas, il y aura toujours une utilisation de l'iPad, même dans la classe sans iPad (chariots utilisables par tous).
- *Q* : Est-ce-qu'une suite au collège est planifiée? *R* : À travailler dans le cadre de la liaison CM2-6eme / pas d'obligation, évidemment, de l'utiliser systématiquement en collège. Les pratiques pédagogiques de primaire et de secondaire sont de toute façon par nature très différentes / construction du projet en collège tout au long de l'année prochaine.
- *Q* : Problème de la casse *R* : quasiment inexistante au niveau des chariots / un étui protecteur sera demandé
- *Q* : Plusieurs pensent que c'est bien de ne pas imposer le projet iPad aux trois classes, mais est ce qu'une classe sans Ipad, formée à la suite des demandes des parents, aura l'opportunité d'utiliser occasionnellement des Ipads ? *R* : On ne peut pas se dégager de l'obligation d'initier nos élèves aux numérique, et individuellement. Si suite à une consultation, une classe est complétée par des parents qui nous feraient savoir qu'ils ne sont pas prêts à vivre le projet iPad, soyez assurés que ces élèves auraient un certain nombre d'heures sur l'outil.
- *Q* : Faut-il vraiment imposer l'iPad à tous ? *R* : Si on laisse les parents choisir, alors il faut envisager des effets de seuil... Effet pervers éventuel : choix de l'enseignant en acceptant ou non l'utilisation de l'iPad
- *Q* : Pourquoi l'iPad et pas un autre outil numérique ? *R* : L'iPad est devenu l'outil numérique n°1 à l'université...

Avant de passer au vote, le proviseur indique qu'en tant que président, il ne prendra pas part à ce vote.



Lycée Claudel



Vote : On va de l'avant avec le projet iPad en laissant aux parents des classes de CM1 la possibilité de ne pas y adhérer, le nombre de classes concernées sera alors déterminé en respectant un effet de seuil.

Mme Beauchemin propose, Mme Légié la seconde. Résultat : 14 votes pour, 2 votes contre, 2 abstentions.

Pour conclure sur ces deux votes importants, monsieur le Proviseur indique que l'étape suivante est une confirmation par le Conseil d'Administration. Il insiste sur le nécessaire respect par tous du processus de prise de décision et la déontologie attendue de chacun. Il remercie le conseil pour la qualité du travail accompli.

Levée de la séance à 19h25 *Mme Solon Helal propose, Mme Beauchemin la seconde.*

Carla Khazzaka,

Bruno Bigi,

Secrétaire de séance

Président



Lycée Claudel



Annexe # 1



CALENDRIER MAI - JUIN 2013

Lycée Claudel



	CONSEILS DE CLASSE	FIN DES COURS	OBSERVATIONS	EPREUVES ⁽¹⁾	JURY	SECOND GROUPE
Primaire		Vendredi 21 juin (après la classe)				
6ème 5ème 4ème 2nde	Lundi 10 au mercredi 19 juin	Vendredi 21 juin (après la classe)	Pas de conseil le 18/06 (résultats du baccalauréat)			
3ème	Jeudi 30 mai	Vendredi 31 mai (après la classe)		Français / Hist.-Géographie : Jeudi 6 juin ---- Mathématiques : vendredi 7 juin	Vendredi 14 juin	
1ère		Mardi 28 mai (après la classe)	Séances de révision proposées le mercredi 29/05	Français : <u>Écrit</u> : lundi 3 juin <u>Oral</u> : merc. 5 au vend. 7 juin ---- <u>Histoire-Géographie (S)</u> / <u>Enseign. scientifique (ES/L)</u> : mardi 4 juin		
Terminale	Mardi 21, mercredi 22, jeudi 23 mai	Jeudi 16 mai (après la classe)	Séances de révision proposées à partir du mardi 21/05 <u>Examens A.P.</u> : mardi 7 au et mardi 14 mai	<u>E.C.E. ⁽²⁾ (S)</u> : mercredi 22 et jeudi 23 mai ---- Oraux obligatoires et facultatifs : jeudi 23 et vendredi 24 mai ---- <u>Écrit</u> : à partir du mardi 28 mai ---- Pratique CAV : mardi 11 et mercredi 12 juin	Mardi 18 juin	Vendredi 21 juin

(1) Se reporter au calendrier des examens (disponible sur le site du lycée) pour plus de précisions / (2) Évaluation des Capacités Expérimentales